

FORMATION DIRIGEANTS LIGUE JUDO NOUVELLE AQUITAINE



CERTIFICATION FORMATION GESTION ADMINISTRATIVE DIRIGEANTS COMITES et CLUBS

Les bénévoles sont une source vive du monde associatif. Donner de son temps pour un monde meilleur ou défendre une cause, une bien belle philosophie qui nécessite malgré tout **un encadrement juridique minimum pour se consacrer sereinement à une activité associative**. En effet, le bénévolat a naturellement vocation à s'exercer dans le cadre d'une association, dont il constitue une ressource essentielle.

Des fondements de l'action bénévole, à la formation, en passant par la protection sociale et la fiscalité...

Ces Formations mettent à disposition l'essentiel à retenir pour les personnes désireuses de s'engager aux côtés des autres et pour les associations en quête de conseils pour bien animer leurs équipes.

Certificat de Formation à la Gestion Associative

Le Certificat de formation à la gestion associative est un outil destiné à faciliter la gestion des associations par leurs dirigeants. Le CFGA est accordé aux personnes membres d'une association déclarée âgées de 16 ans minimum, ayant suivi une formation théorique et pratique au sein d'un organisme de formation habilité dans l'optique d'exercer des responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière ou humaine d'une association. L'objectif de ce dispositif consiste notamment à encourager l'engagement des jeunes bénévoles. **Le CFGA peut également servir à la validation des acquis de l'expérience ;**

Ce certificat est délivré par un organisme de formation sur habilitation du préfet.

Afin de permettre la mise en œuvre du CFGA, un arrêté du 15 décembre 2008 est venu préciser le contenu de la formation, dresser la liste des éléments constitutifs du dossier de déclaration préalable déposé par l'organisme de formation ainsi que ceux devant être contenus dans le livret de formation délivré aux bénévoles. En annexe, cet arrêté comporte le référentiel précis du contenu de la formation, ainsi qu'un modèle de certificat de formation à la gestion associative délivré au candidat qui a suivi l'ensemble de la formation.

La formation est constituée des deux phases successives suivantes : une formation théorique encadrée par un responsable pédagogique et une formation pratique accomplie sous un tutorat pédagogique. Ce responsable pédagogique assure la coordination entre les deux volets de la formation.

D'une durée de 30 heures minimum, la formation théorique est dispensée par un organisme de formation associatif qui a fait une déclaration préalable de mise en œuvre de cette formation.

D'une durée de 20 jours effectifs minimum, la formation pratique doit être accomplie au plus tard six mois à compter de la fin de la formation théorique. Pour suivre cette formation, il convient de se rapprocher de la direction en charge de la vie associative de votre commune.

NOTRE CALENDRIER 2016-2017

DECEMBRE 2016	Samedi 10 – Dimanche 11	CREPS TALENCE (33)	Volume/Heures	
FEVRIER 2017	Samedi 18 - Dimanche 19	Dojo LORMONT (33)	13	
MAI 2017		Dojo LORMONT (33)	13	Prévisionnel
SEPTEMBRE 2017	Samedi 9-Dimanche 10	Centre de BOMBANNE (33)	13	
DECEMBRE 2017	Samedi 9-Dimanche 10	Dojo LORMONT (33)	13	Prévisionnel